

Rapport d'activité du Comité cantonal de la SPV

Depuis l'Assemblée des Délégués de Givrins, le 4 juin 2004, le Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise - composé, à ce jour, d'Isabelle Berney-Monnier, de Claudine Roux, d'Yves Froidevaux, de Martial Delacour et du Président de la SPV - s'est réuni à l'ordinaire à 35 reprises, ce qui représente plus de 150 heures de travail en séance.

Mireille Bocksberger a quitté la Comité le 30 juin 2004, comme annoncé lors de la dernière AD ordinaire.

Le 10 novembre dernier, Isabelle a donné le jour à Marius, son troisième enfant, un jour de lutte syndicale.

Au-delà de ces quelques notes familières et des éléments forts d'une année particulièrement riche et « agitée » que le Comité cantonal présente dans le rapport d'activités qui suit, il convient de remercier l'ensemble des membres de la SPV pour leur engagement, notamment lors des combats syndicaux menés à l'automne dernier.

Que soient aussi salués les comités des 10 associations professionnelles de la SPV, ainsi que leurs présidentes et présidents respectifs, de même que les membres engagés dans des commissions ou groupes de travail de la SPV ou du DFJ.

L'activité de la Société pédagogique vaudoise est riche, efficace, dynamique.

Sans flagornerie ni prétention exagérément déplacée, nous croyons pouvoir affirmer que la SPV est reconnue par ses divers partenaires comme une association professionnelle responsable, travailleuse et prospective.

Le statut professionnel du président de la SPV le conduit à participer de manière particulièrement active aux travaux du Syndicat des enseignants romands, qu'il représente dans de nombreuses délégations tant internes qu'au niveau de la Conférence intercantonale de l'instruction publique romande¹.

L'engagement, parfois à la limite du raisonnable, du Secrétaire général de la SPV, Jean-Marc Haller, en fait un partenaire incontournable de l'autorité et un soutien efficace des collègues en difficulté personnelle.

Pourtant, au-delà de ce qui pourrait passer pour de simples considérations autosatisfaites, pointent des questions, parfois anciennes, que le Comité et les instances de la SPV se doivent d'empoigner maintenant avec force et détermination.

Depuis 1971, le statut des instit's n'a pas été réévalué : la nouvelle grille salariale que le Conseil d'Etat entend mettre sur pied à l'horizon 2007 est une opportunité à ne pas manquer. C'est d'ailleurs le sens du mandat que l'AD ordinaire 2005 devrait donner au Comité. La dénonciation de cette situation intolérable et le réajustement salarial des brevetés du primaire et des maîtres généralistes doivent être une des priorités premières de la SPV !

La gestion par « enveloppe », et l'absence de gouvernance pédagogique par le haut, tendent à centrer l'engagement des équipes sur le travail de l'établissement. C'est, semble-t-il, là que se joue le sentiment d'appartenance : c'est pourquoi le Comité se propose de retourner au plus proche du terrain lors de ces deux prochaines années scolaires. C'est aussi dans ce sens qu'il entend proposer d'orienter une prochaine modification des statuts de la SPV.

Sur un plan plus large, la SPV doit être attentive à ce qui s'est joué avec le Gymnase de la Broye. Nous n'avons vraisemblablement rien à gagner au délitement de notre statut cantonal et le Comité cantonal est particulièrement vigilant en ce qui concerne le futur développement régional de la Broye

¹ Notamment, membre de la COMETE (Commission des médias et des technologies dans l'éducation) ; de la Commission pédagogique de la CIIP ; à ce titre membre du Groupe de travail *Langues* de la CIIP ; du groupe de travail romand sur l'évaluation ; représentant du SER au sein du groupe paritaire CIIP-SER *statut de l'enseignant*, représentant du SER dans le groupe *illustrations des moyens de maths 7-9* ; du groupe d'organisation des *Assises romandes de l'Education* du SER ; du groupe d'organisation du *séminaire syndical* du SER ; président du Groupe de travail *AAM(activité artistiques et manuelles* du SER ; membre de la Commission consultative de l'enseignement ; représentant du SER dans le consortium romand de l'étude internationale PISA

ou du Chablais, au moment où certains imaginent déjà des établissements intercantonaux de l'école obligatoire dans ces régions.

Une étude récente du Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS) indique une baisse de la démographie scolaire à l'horizon 2007. Tous comprendront aisément que les impacts en termes d'emploi risquent d'être rudes. C'est un sujet potentiellement explosif auquel le Comité portera toute son attention.

Enfin, et pour ne pas surcharger une liste par ailleurs extensive à l'infini, on pourra se contenter de citer encore quelques dossiers que le Comité cantonal de la SPV se devra de serrer de près :

- la création de la HEP-VD 2 et en particulier les questions relatives à « disparition » du maître secondaire semi-généraliste ;
- les modifications structurelles de l'école obligatoire (passage du 5-6 au primaire et avenir des filières des degrés 7 à 9) ;
- le développement et le renouvellement des moyens d'enseignement, notamment en français ;
- la question de l'apprentissage des langues « étrangères » ;
- le développement du professionnalisme dans un contexte où l'école est, reste et demeurera longtemps encore le réceptacle des contradictions d'une société passablement désorientée.

Depuis 15 ans, le statut des enseignants vaudois, comme celui de l'ensemble des employés de la fonction publique de ce canton est attaqué, grignoté et devient de plus en plus vermoulu.

Ce n'est qu'unis, au sein de la SPV, mais aussi en collaborant au plus proche possible avec les associations et syndicats d'enseignants frères - ici, mais aussi de manière plus large, et via le SER, avec nos collègues européens et d'au-delà - que nous aurons la meilleure chance de pouvoir stopper cette érosion et de (re)donner toutes ses lettres de noblesse à notre profession d'enseignant.

Profession d'enseignant plus que jamais au cœur des enjeux sociétaux, au sein d'un service public fort, seul véritable garant d'une redistribution équitable du savoir.

Jacques Daniélou, président de la SPV

Présenter un rapport d'activités de manière alphabétique est un choix.

D'autres pourraient, ou auraient pu, être faits.

C'est d'abord par souci de lisibilité que le Comité cantonal de la SPV a décidé de procéder de la sorte.

Chacun pourra ainsi faire son choix et cueillir son bouquet. Dégager des articulations spécifiques. Distinguer ses priorités propres.

En toute manière, les éléments que le Comité cantonal présente ci-dessous ne sauraient représenter l'ensemble des dossiers traités entre les mois de juin 2004 et de mai 2005.

Il s'agit, une fois encore, de morceaux choisis, de faits et de « bouts d'histoire ».

De quelques perspectives et enjeux à venir aussi.

ADESOV (association des directeurs d'établissement de la scolarité obligatoire vaudoise)

Les contacts, informels, mais fréquents, que le comité de la SPV avait noués avec le précédent comité de l'association des directeurs - et notamment son président -, sont aujourd'hui distendus.

La nomination d'un nouveau président de l'ADESOV en la personne de Frédy-Daniel Grossen, à qui le comité de la SPV a fait parvenir un premier courrier un peu « carré », en novembre 2004, afin d'obtenir des éclaircissements sur des propos rapportés par la presse lors des grèves de l'automne, ainsi que l'actualité prenante au premier chef... Ceci explique sans doute cela !

Le Comité de la SPV reprendra langue avec celui de l'ADESOV dès la rentrée d'août 2005. Quelque chose nous dit que nous pourrions avoir des soucis à partager lors de l'établissement du budget 2006 de l'Etat.

Apé-vd

Cette année dernière scolaire, le Comité cantonal et des représentants du comité de l'Association des parents d'élèves vaudois se sont rencontrés à deux reprises officiellement. D'autres contacts, plus fréquents, ont lieu, par exemple, par voie de courriels.

Le 2 septembre 2004, une séance de travail Apé-vd/SPV a permis de trouver un chemin pour que les actions syndicales de l'automne ne péjorent pas plus que nécessaire les relations entre la famille et l'école.

Ainsi, un communiqué de l'Apé-vd a été publié en soutien à l'action de défense des services publics du 23 septembre et l'Apé-vd a porté un regard « bienveillant » sur les grèves de septembre et d'octobre 2004. Les parents d'élèves, et on le comprendra aisément, ne se situant pas en première ligne dans la défense de notre statut.

Une seconde rencontre, le 9 décembre 2004, a eut pour objet d'évaluer les conséquences des coupes budgétaires (-3% sur l'enveloppe) et de l'organisation des degrés 7-9, et d'évoquer un éventuel plan d'action commun à ce propos

Le 22 novembre 2004, Martial Delacour a participé à un débat proposé par la section de l'Isle de l'Apé-vd à propos de la prévention de la violence chez les adolescents.

Enfin, Isabelle Berney-Monnier a représenté la SPV à l'AG annuelle de l'Apé-vd du 24 mai 2005.

Commission consultative de l'enseignement

Deux seules (!) séances depuis juin 2004 de cette Commission officielle du Conseil d'Etat, dans laquelle la SPV se trouve représentée par Jacques Daniélou, Jean-Marc Haller, Jacques Etienne Rastorfer et Samir Chajaj.

Le 10 juin 2004 sur le PECARO et le 22 novembre 2004 à propos de l'avenir des formations proposées par la HEP-VD dans le contexte de Bologne et pour présenter les modifications législatives proposées afin d'établir un Conseil d'établissement.

Une séance prévue le 22 février 2005 a été, dans un premier temps, annulée et reportée au 14 avril. Cette séance, qui devait présenter les grandes orientations de la HEP-VD 2 est à ce jour à nouveau reportée... alors que le projet de décret abrogeant l'actuelle loi sur la HEP-VD est proposé au Grand Conseil.

Les contacts informels ou par d'autres canaux sont utiles, mais un brin d'officialité ne ferait pas de mal.

Nous estimons que Mme la Cheffe du département n'utilise que trop peu et fort mal les compétences de la Commission consultative de l'enseignement, dont n'émane jamais aucun avis officiel.

Cette situation est regrettable.

Conseil d'établissement

Après que quelques grandes lignes du projet « Conseil d'établissement » eurent été évoquées informellement lors de l'AD de Givrins, le 4 juin 2004, le Comité cantonal a rapidement émis un avis sur le site internet de la SPV, de manière à ce que les Conférences des maîtres puissent se prononcer en connaissance du dossier.

En juillet 2004, le Comité cantonal a proposé, dans le cadre de la consultation officielle, une prise de position relativement sévère, affirmant que le projet comportait de trop grandes inconnues pour être soutenu sans condition.

Dans sa réponse, la SPV relevait notamment que les modifications de la Loi scolaire présentées dépassaient largement la seule question du Conseil d'établissement et qu'il était proposé *un «paquet législatif», à la ficelle relativement lâche et dont le contenu restait un peu improbable.*

D'autre part, il apparaissait que *les limites tant du domaine de compétence de chacun des acteurs dudit conseil que des prérogatives dévolues au conseil lui-même étaient encore à clarifier .*

Enfin, la SPV rappelait que *les enseignant-es, en l'absence de cahier des charges clarifié, restent des employé-es d'Etat, relevant des services de l'enseignement et que ceux-ci ne sauraient accepter de devoir accomplir des missions non pertinentes dans le cadre des missions proposées par ce seul employeur.*

Aujourd'hui, à notre connaissance, le projet est retravaillé.

Alors que les Commissions scolaires ont perdu la quasi totalité de leurs prérogatives et que, via le processus EtaCom, les enseignants vaudois dépendent du seul employeur cantonal, la SPV reste consciente qu'un lien est à reconstruire avec l'environnement social et politique de l'établissement. Mais la SPV ne saurait accepter un Conseil d'établissement caoutchouc, alibi ou « fouineur » susceptible de créer des tensions inutiles au travail des professionnels de l'école. C'est dans ce sens que le Comité cantonal évaluera la nouvelle mouture du projet.

COSAB (comité d'octroi des congés sabbatiques)

Deux délégués représentent la SPV au sein du COSAB : Isabelle Berney-Monnier, à laquelle a succédé Anne Gillieron - d'abord en remplacement, puis de manière officielle -, et Philippe Mercier.

Tenu au courant des travaux de cette instance par ses représentants, le Comité cantonal est soucieux de la bonne marche du COSAB.

Le 13 mai 2005, par voie de courrier, le Comité cantonal, saisissant l'opportunité offerte par le remplacement d'Isabelle Berney-Monnier au sein du COSAB, a interpellé M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général du DFJ, afin qu'une rencontre entre toutes les parties représentées au sein du Comité d'octroi puisse autoriser à faire le point après 3 ans d'activités et régler quelques problèmes de fonctionnement dont ont fait part les délégués de la SPV.

En tant que signataire de l'accord avec le Conseil d'Etat qui a prévalu à l'inscription légale du droit au congé sabbatique, et dans le contexte de rapacité dont font preuve certains chercheurs d'économie, il apparaît au Comité de la SPV que tout soupçon sur le travail du comité d'octroi des congés sabbatiques doit être écarté.

Engagements sociaux et combat syndical

Des attaques toujours plus fortes (*voir également à ce propos le rapport d'activités du Secrétaire général*).

Depuis 15 ans, les péjorations salariales se succèdent et l'on assiste à une érosion constante du statut et des salaires de la fonction publique vaudoise.

Dans ce contexte, les coupes immédiates décidées par le Conseil d'Etat en avril 2004, les objectifs de la planification financière (équilibre budgétaire en 2007) et l'établissement – mesure sans précédent historique – d'un budget 2005 inférieur à celui de 2004 ont conduit le Comité cantonal, de concert avec la Conférence des présidents, à prendre des décisions extrêmement fortes. Et à s'engager, en lien avec la FSF et les autres faîtières syndicales dans une lutte de grande envergure.

Morceaux d'histoire : le 23 juin 2004, la SPV, l'association vaudoise des formateurs de maîtres (AVFM), SUD-éducation et le groupe enseignants du SSP, reçus au Château cantonal, remettaient à Pascal Broulis, ministre vaudois des finances et à Mme Lyon, Cheffe du DFJ, un *Appel pour des moyens suffisants au service d'une école juste démocratique et efficace* muni de 6000 signatures récoltées en 15 jours.

Cette pétition était accompagnée d'une lettre commune des associations d'enseignants interrogeant le Conseil d'Etat et le DFJ sur leurs intentions et orientations budgétaires en matière de politique scolaire. Il est à relever que, bien qu'ils se fussent engagés à y répondre pour fin août 2004 et qu'un rappel ait été envoyé à ce propos le 6 décembre dernier, le Conseil d'Etat n'a toujours pas jugé bon de répondre formellement aux questions posées par les associations !

A la rentrée d'août 2004, tombaient les conséquences de la coupe de 3% sur l'enveloppe « pédagogique », qui confirmaient les calculs menés par la SPV : 169 collègues voyaient leur temps de travail diminué, 60 postes prévus n'étaient pas pourvus et 37 collègues en contrat de durée déterminée étaient à la rue. Le Comité dénonçait alors cette péjoration des conditions d'encadrement des élèves et leur impact sur les prestations (diminution des animations en informatique ou en sport, suppression d'actions de prévention, augmentation du nombre d'élèves par classe, suppression de dédoublement, notamment).

Face aux attaques sur les salaires dans le cadre de l'établissement du budget 2005, et devant la péjoration des prestations, s'engageait alors une mobilisation de grande ampleur.

Le 9 septembre, une assemblée générale des enseignants (SPV/SUD-éducation et le groupe enseignants du SSP) affirmait le principe de la grève. Le soir-même, une assemblée générale de la fonction publique confirmait que la lutte devait être pour le moins à la hauteur des attaques.

Le 23 septembre, une manifestation de rue unitaire s'articulait avec la journée suisse de lutte pour la défense de la fonction publique suisse, dans laquelle le SER s'engageait notamment par une campagne d'affichage menée de concert avec nos collègues suisses allemands sous le slogan *Si vous pouvez lire ceci remerciez votre enseignante ou votre enseignant !*

Les grèves du 28 septembre et du 5 octobre, l'assemblée générale de la SPV du même jour qui vit près de 350 collègues et membres se réunir au collègue de l'Elysée, ainsi que les manifestations – jusqu'à celle du 10 novembre pour défendre les prestations - connurent le succès que l'on sait.

Elles conduirent près de 10 000 personnes dans la rue et donnèrent aux négociateurs le tonus nécessaire qui permit d'arracher une convention au Conseil d'Etat qui préserve, tant que faire se peut, les conditions salariales des jeunes et des bas salaires ; ainsi que l'avenir.

Mais, alors que s'engageaient les « négociations » sur les modifications structurelles de la Caisse de pensions, tombaient les résultats du vote populaire du 17 avril 2005 sur les décrets fiscaux, renvoyant les sacrifices aux seuls agents de l'état et aux seules péjorations des prestations.

On le sait maintenant : pour obtenir des concessions de l'employeur, il convient de créer un rapport de force de grande envergure et de hisser le niveau de la lutte à un étiage jamais atteint.

Pour sa part, le Comité cantonal estime qu'en aucun cas nous ne devons – nous ne pouvons - baisser les bras et céder, ne serait-ce que par fatigue. Ce n'est qu'au prix d'une attention constante à la lutte, en articulation avec le SER et notre faîtière de la FSF, de manière unitaire avec les autres faîtières syndicales, que nous pouvons réduire et, à terme repousser, les attaques sur la fonction publique et faire reculer le Conseil d'Etat.

Soutien aux grévistes de FILTRONA

Le 17 décembre 2004, le Comité cantonal a décidé d'apporter son soutien moral et financier aux grévistes de l'entreprise Filtrona de Crissier, traités de manière inique par la direction de cette entreprise transnationale.

Le Comité estime en effet qu'appeler de manière récurrente le soutien de la population à la défense de l'école mérite pour le moins un « renvoi d'ascenseur ». De plus, cette occasion, a permis au Comité de rappeler qu'avec l'école, le travail est le meilleur facteur d'intégration sociale.

L'appel lancé par la SPV aux collègues de la banlieue ouest lausannoise a notamment conduit les enseignants de Renens à casser leur tirelire en cette occasion.

Soutien aux déboutés de l'asile

En deux circonstances, le Comité cantonal est intervenu auprès du gouvernement pour l'appeler à faire preuve de discernement, en particulier en ce qui concerne les familles de déboutés de l'asile dont les enfants, parfois nés dans notre canton, suivent une scolarité régulière dans nos classes.

Un communiqué commun de la SPV, de SUD et du SSP et, le 13 janvier 2005, une lettre du comité cantonal de la SPV au Conseil d'Etat ont alerté sur cette question.

De la réponse polie de Jean-Claude Mermoud, on relèvera l'argument qui situe le Conseil d'Etat en simple agent applicateur de décisions fédérales. Le moins que l'on puisse dire est que l'on reste sur sa faim...

Dans ce cadre, il convient de signaler qu'Isabelle Berney-Monnier a représenté la SPV, le 12 juin 2004, à Moudon, aux Assises vaudoises de l'immigration.

Évaluation du travail des élèves

Lors de l'AD de Givrins, le 4 juin 2004, a été adopté un document qui invitait à une dernière intervention auprès des députés avant que ces derniers n'adoptent le contre-projet du Conseil d'Etat à l'initiative *Des notes pour une école transparente*.

La SPV insistait en particulier pour que la notion de « compétences basées sur des connaissances » puisse être relativisée, afin de protéger l'approche éducative de l'école.

Las, les députés n'ont pas jugé bon d'engager une ultime bataille à ce propos, malgré les mises en garde du Comité cantonal.

Le 15 juin 2004, le grand Conseil adoptait le contre-projet du Conseil d'Etat en un deuxième et un troisième débat menés au pas de charge. Contre-projet qui intègre un certain nombre d'éléments mis en avant par la SPV auprès de la Commission adhoc du Grand Conseil, en particulier la notion d'évaluation formative et l'évaluation spécifique pour l'éducation physique.

Le 7 juillet, par courrier, le Comité cantonal s'est adressé au DFJ afin qu'il prenne les mesures suivantes, tel qu'y invitaient les thèses adoptées par l'AD extraordinaire de la SPV du 10 décembre 2003, à savoir :

- Convocation des enseignants en conférence générale afin d'affirmer publiquement les volontés nouvelles ;
- Production d'un texte de référence sur l'évaluation, clair, unique et stable ;
- Définition claire des nouvelles dispositions pour un passage rapide aux nouvelles prescriptions ; bascule du système en une seule fois à la rentrée d'août 2005 ;
- Engagement à faire respecter les prescriptions à tous les niveaux de la hiérarchie, notamment auprès des directions.

Sur les trois premiers éléments, le Comité cantonal affirme sa satisfaction.

Il salue la tournée « mammoth » engagée par la DGEO et la Cheffe du département et qui doit toucher chacun des collègues de l'école obligatoire.

Il existe maintenant un texte de référence relativement clair sur l'évaluation du travail des élèves et l'ensemble du système bascule à la rentrée d'août 2005.

Mais le Comité ne saurait taire que, sur un point, il n'a pas été suivi : consulté de manière informelle sur le nouveau Cadre de l'évaluation, le Comité a tenté de faire valoir une déconnexion complète de l'évaluation du travail des élèves et de leur comportement, sachant qu'en cela il pouvait s'opposer à une majorité de collègues.

S'il a pu éviter le « zéro de tricherie », il n'en reste pas moins qu'affirmer en même temps, tel que l'indique le nouveau texte de référence, que l'évaluation du comportement ne saurait être confondue avec celle du travail et autoriser la note 1 - ou un NA au primaire - en cas de tricherie, est paradoxal, pour ne pas dire plus... Gageons qu'en cas de recours sur cette question, les juristes du DFJ risquent de s'arracher la tignasse !

Formation continue des permanents

Le président et le Secrétaire général, sur autorisation du Comité cantonal, ont consacré respectivement chacun 4 jours à une formation continue financée par la SPV dans le cadre de l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP).

Jean-Marc Haller a suivi un cours sur la *gestion des organisations non étatiques* et Jacques Daniélou sur le *management stratégique des systèmes éducatifs*.

Il est difficile de mesurer les retombées directes et immédiates de ce type de formation, qui permettent une mise en perspective et une prise de hauteur tant dans la gestion de la SPV que dans son positionnement face aux décideurs étatiques. Mais, le comité affirme que, dans ce sens, elles ne peuvent que profiter au développement d'une SPV toujours plus dynamique et fortement insérée dans le tissu décisionnel des politiques scolaires.

HEP-VD (1... et 2 !) et formation des maîtres

Prudents et un peu en retrait lors des deux premières années de fonctionnement de la HEP-VD, le Comité cantonal et la SPV se sont engagés plus fortement durant cette dernière année scolaire.

Sur le front de la **formation continue** : A la demande de la SPV, le principe de la création d'un groupe de travail paritaire - qui regroupe l'employeur, les associations d'enseignants et les instituts de formation - a été acquis lors d'une séance sous l'égide de Christian Pilloud, Chef de la Direction de l'enseignement supérieur, le 26 août 2004.

Ce groupe de travail existe et a commencé ses travaux (*voir le compte-rendu du délégué de la SPV, Jacques-Etienne Rastorfer*).

A ce propos, le Comité cantonal ne cache pas certaines inquiétudes, au moment où le politique déclare vouloir recentrer les missions de la HEP la formation initiale, rabote les crédits dévolus à la formation continue et imagine une formation continue romande... Sans compter que l'abrogation de l'actuelle

Loi sur la HEP-VD risque de laisser les obligations légales de l'enseignant et de son employeur dans une sorte de no man's land juridique.

La présence de la SPV au sein de ce groupe de travail obtenu au juste et bon moment permettra de faire valoir nos positions, même si pour défendre le professionnalisme l'on est conduit à s'opposer ... à l'employeur !

Durant l'année écoulée, **la SPV a émis deux documents** relatifs à la formation des maîtres qu'elle a transmis aux autorités concernées : le 26 août 2004, par une note d'une dizaine de pages intitulée *HEP-VD réflexions sur la situation en août 2004*, qui rajoutait un moellon à l'édifice d'évaluation de la situation mené tant à l'interne de la HEP que par le consultant KPMG.

Et, en décembre 2004, une note de 5 pages intitulée *Processus de restructuration de la HEP-VD : Quel avenir pour les praticiens-formateurs et la formation pratique en établissement*, document issu des travaux menés avec les pra-fos SPV dans une séance interne le 8 décembre.

Ces deux notes, nous le savons, ont été lues en haut lieu et considérées comme une contribution utile au processus de restructuration de la HEP.

L'AD extraordinaire du 9 février 2005 a permis d'affirmer de la manière la plus forte possible que la **dichotomie de formation entre les futurs enseignants du primaire et ceux du secondaire** selon le processus de Bologne n'était pas tolérable.

Cette position forte, défendue en articulation avec les réflexions du SER et les travaux menés par nos collègues des cantons romands, a été portée de manière militante auprès de la Cheffe du département, le 10 février 2005, au lendemain même de son adoption par l'AD SPV.

Dans le temps qui s'engage entre l'abrogation de l'actuelle Loi sur la HEP-VD 1 et les travaux parlementaires relatifs à la Loi sur la HEP-VD 2, le Comité cantonal se devra d'être persuasif et de rencontrer les parlementaires. Il espère pouvoir le faire avec les autres faitières vaudoises d'enseignants...

De plus, la SPV s'est trouvée aux côtés des **maîtres auxiliaires** afin de défendre le fait que ces derniers puissent bénéficier d'une réelle formation. Alors qu'un article réglementaire avait été adopté par le Conseil d'Etat à ce propos et qu'il eut suspendu le jour-même de son adoption devant l'impossibilité de la HEP de pouvoir répondre aux exigences légales en cette matière, il fallait bien chercher à trouver un chemin.

D'où trois séances de négociations rocambolesques dans lesquelles tant l'employeur que les syndicats et associations ne pouvaient se retrouver que sur une seule voie raisonnable : celle d'une offre de formation pour les auxiliaires...mais que l'Etat n'a pas les moyens de mettre en place, ce qui justifie justement la suspension de l'article y relatif dans le règlement d'application de la Loi scolaire ! Et le boa se mord la queue !

Dans le dossier fondamental de la formation des maîtres, et dans **le débat voulu par la Cheffe du département** et qui s'engage dès maintenant, le Comité cantonal sera particulièrement attentif à ce que les engagements pris soit raisonnablement tenus, notamment sur la reconnaissance des diplômes délivrés jusqu'ici par la HEP. C'est le cas en particulier pour les collègues sur le terrain et actuellement en formation de semi-généralistes, pour lesquels l'avenir est particulièrement incertain.

Mais c'est aussi la défense de certaines formations complémentaires que la SPV se devra d'accompagner, telle celle des enseignants en économie familiale ou en structure d'accueil pour lesquelles une fin de non recevoir a été délivrée jusqu'ici, alors que nos collègues futurs maîtres d'activités artisanales et manuelles, ainsi que les enseignants d'appui ont trouvé un point d'ancrage dans la HEP-VD.

MAJUSCULES

Entre juin 2004 et mai 2005, *Majuscules*, le média interne de la SPV, a paru 5 fois et a abordé les questions suivantes :

- No 49, août 2004 : Budget 2005 et journée nationale d'action du 23 septembre 2004 ; lettre au DFJ sur la mise en œuvre des nouveautés liées à l'évaluation du travail des élèves ; questions posées par lettre au Conseil d'Etat remises à ce dernier avec *l'Appel pour des moyens au*

service d'une école juste, démocratique et efficace ; Assises romandes de l'Education ; appel au recrutement de nouveaux membres.

- No 50, octobre 2004 : Grèves des 28 septembre et 5 octobre ; négociations avec le Conseil d'Etat et « spécial Assurances ».
- No 51, novembre 2004 : Convention avec le Conseil d'Etat ; appel à la manifestation du 10 novembre pour la défense des prestations
- No 52, janvier 2005 : Epreuves cantonales de référence ; contribution de crise ; Caisse de pensions ; lettre au DFJ (rappel courrier du 23 juin et question des maîtres auxiliaires); appel de la SPV adressé au Conseil d'Etat demandant de suspendre le renvoi de familles de déboutés avec enfants scolarisés : soutien aux travailleurs en grève de Filtrona ; invitation à une séance d'information pour les futurs retraités.
- No 53, mars 2005: Salaires 2005 ; nouvelle formation complémentaire ACT/ACM/TM ; répartition du travail durant l'année scolaire 2005-2006 et supplément *Majuscules de crise* relatif à la Caisse de pensions.

Médias et représentations

La présence de la SPV dans les médias est de plus en plus forte et ceci encore tout récemment.

Dans les médias électroniques et par la voix de son président, la SPV est notamment intervenue

- à la rentrée d'août 2004, sur le plateau du *Téléjournal* de la TV romande dans un débat avec le président du parti libéral genevois à propos des coupes budgétaires ;
- le 22 septembre 2004, dans l'émission *Infrarouge*, en débat avec Jean Romain ;
- le 3 octobre 2004, dans *Forums* de la RSR, à propos de PECARO en opposition avec le député Jacques-André Haury ;
- Le 10 novembre 2004, dans *Forums* de la RSR, en direct depuis la manifestation de la fonction publique pour défendre les prestations;
- le 28 avril 2005, dans *Forums* de la RSR, en résonance de la Conférence de presse qui présentait le « plan Marshall » de la formation lancé conjointement avec l'AVCO (débat avec Michel Franck du Centre patronal vaudois) et dans le *Journal des régions* et le *Téléjournal* de 12h45 et de 19h30 de la TV romande sur le même sujet ;
- Le 29 avril 2005, sur *Couleur 3* (Jean-Marc Haller sur le Plan Marshall)
- le 30 avril 2005, dans *Forums* de la RSR, à propos de l'appel de la SPV publié dans 24Heures du 29 avril (opposé à J.-H. Haury),
- le 2 mai 2005, dans le *Téléjournal* de 19h30 à propos des résultats de PISA (interlocuteur Jean Romain) ;
- Le 10 mai 2005, dans un débat sur *TVRL*, toujours à propos de PECARO et en opposition à J.-H. Haury.
- Le 12 mai 2005, dans le *Journal des régions* de la TV romande, avec Claire-Madeleine Ney, à propos de l'annonce du 29 avril dans 24Heures.
- Le 22 mai sur le plateau de *Mise au point*.

Il est à noter que l'articulation entre la Conférence de presse conjointe de la SPV et de l'AVCO du 28 avril 2005, relative à la question des élèves en déshérence à la sortie de l'école obligatoire et la publication de l'appel de la SPV dans le quotidien 24Heures du lendemain a donné une visibilité de premier plan à la SPV.

Les retombées médiatiques ont été au-delà de l'attendu, tant dans la presse écrite qu'électronique.

De plus, l'AD extraordinaire du 9 février 2004 et la position de la SPV sur la formation des enseignants du primaire a trouvé un bon écho auprès du quotidien 24Heures ; de même que le questionnement des candidats Martin Chevallaz et Pierre-Yves Maillard lors de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 24 octobre 2004 (voir www.ecole-vaudoise.ch).

Enfin, le président de la SPV a participé comme intervenant dans un débat public à Granges le 9 décembre 2004 relatif aux coupes budgétaires dans l'école et interviendra à un Séminaire des femmes radicales sur l'avenir de l'école, le 28 mai 2005 à Lausanne.

Le Comité cantonal est conscient des effets pervers d'une sur-médiatisation des activités de la SPV (fatigue du public, personnalisation du président, SPV porte-parole de projets institutionnels). Il veille

à ne pas disperser des communiqués tout azimut, sans hiérarchie ni discernement, mais reste persuadé que ne pas avoir une attitude active et ouverte auprès des médias est une voie totalement improductive. Surtout à l'heure où le DFJ a mis en place une politique de contrôle de la parole de ses collaborateurs qui frise parfois l'intolérable.

ODES

Le 12 avril 2005, la SPV a rencontré la direction de l'ODES, en présence d'une forte délégation de l'Apé-vd.

Lors de cette séance, l'ODES a présenté la démarche *QES* (questionnaire sur environnement socio-éducatif de l'établissement).

Sans angélisme, le Comité cantonal estime que cette démarche, volontaire et qui nécessite une volonté partagée des acteurs de l'établissement pour définir ses écueils et ses potentiels de réussite, pouvait être soutenue à certaines conditions. Notamment le fait que ses conclusions appartiennent à l'établissement et à lui seul et ne se transforment pas en évaluation externe déguisée.

A l'heure de la démarche DEFI (faire moins avec moins !), l'ODES est sans aucun doute dans le collimateur. Raison de plus pour défendre une approche qui peut améliorer le fonctionnement de l'établissement et être directement utile aux collègues.

PECARO

En articulation avec le SER, le Comité cantonal a déposé, en juillet 2004, sa réponse à la consultation du DFJ sur le futur Plan d'étude cadre romand (PECARO).

Dans un document de 6 pages, que l'on retrouvera sur le site internet de la SPV, le Comité cantonal a souligné l'ambition de la démarche et la concrétisation des éléments de la Déclaration de la CIIP du 30 janvier 2003 ; ainsi que le véritable « projet d'école » contenu dans le PECARO.

Mais il y a loin de la coupe aux lèvres et le Comité a fortement mis en avant que les conditions d'opérationnalisation. Le Comité concluant sa contribution en disant *que si la mise en place du PECARO est un moyen de quitter à terme le pilotage par les moyens d'enseignement et le programme à parcourir, il n'en reste pas moins qu'il s'agit pour les décideurs institutionnels et les enseignant-es de prendre conscience de l'effort à fournir en formation et accompagnement si l'on désire réellement voir les idées nouvelles de PECARO prendre pied dans la réalité du quotidien des classes.*

Cette approche reste pertinente au moment où l'on s'achemine vers des échanges parlementaires sur le PECARO, et que la CIIP a maintenant affirmé sa volonté de développer un véritable « espace romand de la formation », dans lequel le PECARO est un outil d'harmonisation.

C'est un dossier premier que devra promouvoir Mme Anne-Catherine Lyon, nouvelle présidente de la CIIP !

Règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs

Le 28 septembre 2004, le Comité cantonal de la SDPV remettait à M. Philippe Lavanchy, Chef du SPJ, une courte contribution à la consultation du règlement d'application de la Loi sur la protection des mineurs.

Un axe fort était défendu par la SPV, qui, admettant l'implication des enseignants dans cette question (tel que la loi les y oblige...), désirait aussi une certaine protection de ceux-ci.

La SPV peut se montrer satisfaite. Elle a en effet été entendue et le règlement indique dorénavant que le « signalant » n'est pas l'enseignant, mais le directeur d'établissement.

Dans un entretien accordé au président de la SPV en mars 2005, le Chef du SPJ indique les pistes qu'il invite à suivre la nouvelle loi. On ne peut que s'y référer.

SER

L'activité du Syndicat des enseignants romands reste peu lisible pour nos collègues et le sentiment d'appartenance à notre faïtière professionnelle romande se devrait très amélioré.

Afin de dépasser ce constat récurrent et peu productif, le Comité cantonal réserve un point de son ordre du jour hebdomadaire au SER. Il travaille de manière régulière sur des dossiers SER, de manière à nourrir ses propres travaux et ceux de la faïtière romande.

D'autre part, le président de la SPV y consacre une bonne part de son temps et de son activité.

Le SER réfléchit à son organisation et à la manière de rendre plus efficaces ses travaux. Le Secrétaire général de la SPV trouve une forte implication dans cette réflexion, à travers les travaux du groupe « statuts » du SER et en tant que membre de la commission des finances.

Dans les temps forts qui ont marqué le SER depuis juin 2004, le Comité cantonal se plaît à relever les éléments et événements suivants auxquels il a réfléchi, travaillé ou participé :

- Deuxièmes Assises romandes de l'Education le 25 septembre 2004 : *Ecole publique, quel contrat social ?* ;
- Rencontre avec des responsables suisses du Parti radical, à Berne, à la suite de la publication par ce parti de pistes de développement de l'école ;
- Développement de Thèses sur l'intégration des élèves ;
- Consultation sur le PECARO ;
- Adoption de la position du SER sur l'enseignement du fait religieux ; vernissage de la version actualisée du code de déontologie, lors de l'AD du 27 novembre 2004 ;
- Consultation sur le nouvel article constitutionnel fédéral sur l'éducation, où la SPV a fait sienne la position du SER ;
- Elaboration d'une position du SER sur Bologne et la formation des enseignants ;
- Séminaire syndical - axé sur la communication - des 15 et 16 avril 2005 (présence de Yves Froidevaux, Isabelle Berney-Monnier et Martial Delacour) ;
- Semaine romande de la lecture du 15 au 19 novembre 2004, à la préparation de laquelle Claudine Roux a participé activement.

Zapping

Durant l'année scolaire 2004-2005, le Comité cantonal a, par ailleurs et notamment :

- reçu une collègue genevoise et débattu avec elle de l'éthique dans la profession enseignante dans le cadre d'un mémoire mené au sein de la FAPSE ;
 - poussé une « petite » pointe contre le DFJ qui a persisté jusqu'au bout dans sa volonté de voir les écoles tenues au matin du 24 décembre !!! ;
 - rencontré des collègues du GIPSE (psychos-logos-psychomotriciens) sur la question de la confidentialité des données et observations recueillies sur les élèves ;
 - fait adhérer la SPV à *Défense du Français* (association de lutte contre les anglicismes et le business language, notamment dans les grandes entreprises et administrations publiques ;
 - fait adhérer la SPV à *SOS RACISME* ;
 - débattu de la meilleure manière de gérer dans les établissements les subsides TM/ACT /EF ;
 - rencontré à 2 reprises le comité du 150^{ème}, mandaté et orienté la recherche historique de Fabrice Bertrand.
- *et... échangé des centaines d'arguments souvent de manière affable, parfois plus rudement, mais dans un seul, unique et permanent souci: promouvoir une école dynamique où oeuvrent à l'aise et sereine ment des enseignants respectés, parce que respectables. Et ceci afin d'améliorer les connaissances et les compétences de tous les élèves !*

Lausanne, 19 mai 2005
Isabelle Berney-Monnier
Claudine Roux
Martial Delacour
Yves Froidevaux

Jacques Daniélou

